

affaires à cet égard, et j'espère que ce système produira des résultats très satisfaisants.

M. MITCHELL—Mon comté renferme un grand nombre de Sauvages. L'administration de leurs affaires a été également mal conduite sous le gouvernement actuel et sous l'administration précédente.

Je ne saurais espérer un changement. Les Sauvages du Nouveau-Brunswick sont encore plongés dans l'ignorance.

Ils ne connaissent pas les avantages de l'éducation. Ils diminuent en nombre et se démoralisent. Tout le système, pour ce qui concerne l'élévation du caractère des Sauvages, semble avoir échoué complètement, la maladie semble faire plus de ravages parmi eux qu'autrefois.

Dans quelques années, je crains bien qu'ils n'aient tous disparu, si l'on ne prend des mesures pour empêcher leur anéantissement. Il pourrait être fait quelque chose pour ces pauvres gens, même avec les faibles moyens que nous avons à notre disposition.

Le gouvernement fédéral a acheté le grand Nord-Ouest, et la population des provinces de l'Est a contribué de ses deniers à cette acquisition. Comme une somme énorme a été payée pour les Indiens du Nord-Ouest, je crois qu'on devrait faire preuve de plus de libéralité envers les Indiens des provinces de l'Est, dans le but de les préserver, et, si cela est possible, d'élever le niveau de leur condition, qui est fort lamentable. L'honorable ministre de l'Intérieur, qui est un philosophe, devrait s'efforcer de pratiquer ce qu'enseigne la philosophie, au point de vue de l'utilité pratique, pour élever le niveau de ces pauvres gens.

Crédit adopté.

154. Aide aux Indiens du Nouveau-Brunswick.....	\$4,500
155. Aide aux Indiens de l'I. P. E.....	2,000

M. LANGEVIN—Je désire savoir combien de Sauvages ont profité de la loi passée dans le but d'assurer leur affranchissement.

M. MILLS—Environ quarante.

Crédit adopté.

M. JONES

Sauvages de la Colombie-Britannique.

145	{	Surintendance de	
		Victoria.....	\$18,240 00
		do Fraser.....	18,321 00
			\$36,561 00

M. LANGEVIN—Je désire savoir comment on a dépensé la somme votée l'année dernière.

M. MILLS—Cette somme a été votée pour subvenir aux dépenses de la commission, dont les travaux se trouvent relatés dans le rapport de M. Sproat. Il y est dit que la commission a poursuivi ses opérations dans la Colombie-Britannique jusqu'au mois de décembre 1876, et que depuis le 4 avril de l'année dernière, elle s'est occupée de régler les différends entre les Sauvages et les blancs, les premiers alléguant que les derniers se sont emparés de leurs terres, qu'ils possédaient de temps immémorial.

Le gouvernement local demanda que la commission continua de siéger jusqu'à ce que toutes les réserves dans le voisinage des établissements des blancs fussent délimitées, et qu'à l'avenir, toutes les questions au sujet des Indiens fussent réglées par un agent du gouvernement de la Colombie-Britannique.

La saison terminée, on constata que les Sauvages n'étaient pas disposés à abandonner leurs réserves, et que M. Sproat avait été nommé pour agir comme commissaire durant l'été suivant.

M. LANGEVIN—On ne saurait trouver un homme plus compétent que M. Sproat pour agir en cette qualité. Si le gouvernement pouvait induire les Sauvages à quitter ces établissements à Victoria, la chose serait avantageuse et pour eux et pour les blancs.

Crédit adopté.

Sauvages de Manitoba

157. Annuité payable en vertu des traités Nos. 1 et 2.....	\$27,000
158. Annuité payable en vertu du traité du No. 3.....	1,640
159. Annuité payable en vertu du traité No. 5.....	15,860
160. Instruments aratoires, bestiaux, grains de semence, outils, voitures, munitions, etc., fournis en vertu des traités ci-dessus mentionnés, No. 1 et 2.....	12,550

M. BOWELL—Ces munitions ne pourraient-elles pas être fournies aux Sauvages de la même manière qu'aux